

Décision DEC110825DR11  
portant nomination  
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles  
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS  
(ACMO)

---

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° 111491INSIS du 30 septembre 2011 nommant Jean-Marc Thiriet directeur de l'unité de recherche n° 5216 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 8 décembre 2011 ;

Considérant que Monsieur Christophe Savariaux  
a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles  
d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Alpes CNRS les  
13, 14, 15 novembre et 11, 12, 13 décembre 2007

Article 1

Monsieur Christophe Savariaux ingénieur de recherche CNRS  
est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de  
sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 5216 à compter du 30 septembre  
2011

Monsieur Christophe Savariaux exerce sa mission conformément aux articles 4,  
4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur Christophe Savariaux est  
placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

## Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble le 14 décembre 2011  
Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire